

Forum: Mises à jour de logiciels
Topic: nouvelle version Dreammail
Subject: Re: nouvelle version Dreammail

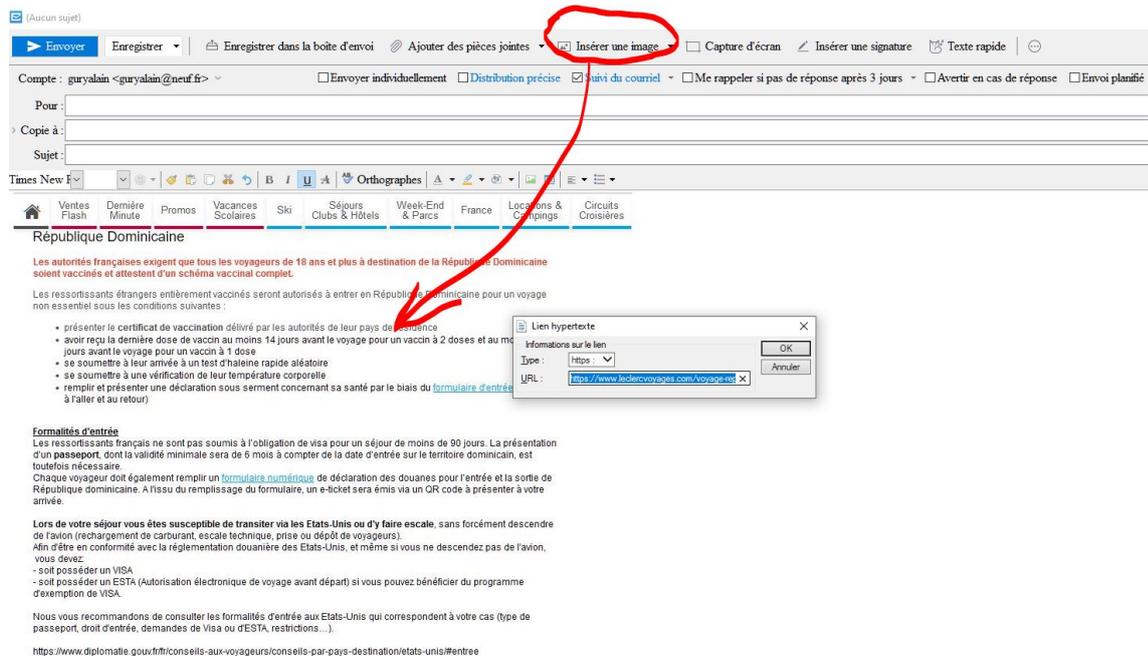
Publié par: w36xb2w

Contribution le : 29/10/2021 15:32:46

Bonjour
dernière version.
Avec **insérer une image**.
Il y a quelque chose que je ne saisis pas ?

Fichier(s) attaché(s):

lien.JPG (201.41 KB)



The screenshot shows an email client interface with a toolbar containing various actions. The 'Insérer une image' button is circled in red. A red arrow points from this button to a 'Lien hypertexte' dialog box. The background shows a webpage with the following text:

République Dominicaine

Les autorités françaises exigent que tous les voyageurs de 18 ans et plus à destination de la République Dominicaine soient vaccinés et attestent d'un schéma vaccinal complet.

Les ressortissants étrangers entièrement vaccinés seront autorisés à entrer en République Dominicaine pour un voyage non essentiel sous les conditions suivantes :

- présenter le certificat de vaccination délivré par les autorités de leur pays de résidence
- avoir reçu la dernière dose de vaccin au moins 14 jours avant le voyage pour un vaccin à 2 doses et au moins 7 jours avant le voyage pour un vaccin à 1 dose
- se soumettre à leur arrivée à un test d'haleine rapide aléatoire
- se soumettre à une vérification de leur température corporelle
- remplir et présenter une déclaration sous serment concernant sa santé par le biais du [formulaire d'entrée](#) à l'aller et au retour)

Formalités d'entrée

Les ressortissants français ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour un séjour de moins de 90 jours. La présentation d'un passeport, dont la validité minimale sera de 6 mois à compter de la date d'entrée sur le territoire dominicain, est toutefois nécessaire.

Chaque voyageur doit également remplir un [formulaire numérique](#) de déclaration des douanes pour l'entrée et la sortie de République dominicaine. A l'issue du remplissage du formulaire, un e-ticket sera émis via un QR code à présenter à votre arrivée.

Lors de votre séjour vous êtes susceptible de transiter via les Etats-Unis ou d'y faire escale, sans forcément descendre de l'avion (rechargement de carburant, escale technique, prise ou dépôt de bagages).

Afin d'être en conformité avec la réglementation douanière des Etats-Unis, et même si vous ne descendez pas de l'avion, vous devez :

- soit posséder un VISA
- soit posséder un ESTA (Autorisation électronique de voyage avant départ) si vous pouvez bénéficier du programme d'exemption de VISA.

Nous vous recommandons de consulter les formalités d'entrée aux Etats-Unis qui correspondent à votre cas (type de passeport, droit d'entrée, demandes de Visa ou d'ESTA, restrictions...)

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/etats-unis/#entree>